

L'an deux mil treize, et le quatre du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – M. LUCIANI – E. MARCELLI - F. MARCHETTI – JB. MARIOTTI – JM. NOBILI – A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI – MD CLAVEAU – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. ORSINI - M. PARIGGI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI – R. POIRON – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : E. MUNIER à I. BENIGNI - R. SANTELLI à D. ANDREANI.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée les deux évènements majeurs de la saison 2012 :

- Grave accident de la route le 26 juin 2012 dans lequel une benne à ordures ménagères a subi des dégâts importants dont le montant estimatif des réparations enjoint une cession de l'épave à l'assureur.
- Transfert de la gestion en régie du service de transport des ordures ménagères de la communauté de communes au centre d'enfouissement de Tallone à compter du 12 juillet 2012.

Les services techniques nécessitent, de fait, le remplacement de la benne à ordures ménagères ainsi que l'acquisition d'un nouveau tracteur, tous deux d'occasion.

Le budget prévisionnel d'investissement de ces véhicules est le suivant pour un montant de 230 000 € HT :

- Benne à ordures ménagères : 120 000 € HT
- Tracteur routier : 110 000 € HT

Les partenaires financiers ont été sollicités pour l'obtention de subventions à hauteur de 50 % pour Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Général de la Haute Corse un financement au taux de 30 %.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée au cours du mois de janvier.

Il convient d'autoriser le Président par anticipation à signer les dits marchés lorsque la commission d'appel d'offres aura statué sur les attributaires de ces deux lots.

Le Président propose ainsi aux délégués communautaires de l'habiliter à contractualiser avec les offres les mieux disantes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Président.

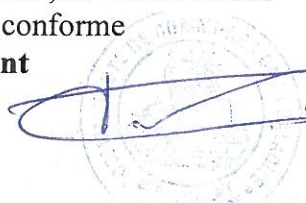
AUTORISE le Président à signer les dits marchés.



Fait et délibéré, le 4 février 2013

Pour copie conforme

Le Président



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 13	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 25/01/2013

Date d'affichage :

OBJET :

Marché de Fournitures pour l'acquisition de véhicules poids lourds :

Benne à ordures ménagères

Tracteur routier.

Autorisation de signature

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le